

Département du Doubs	République Française FRAMBOUHANS
Nombre de membres en exercice: 14 Présents : 13 Votants: 13	Séance du 20 mars 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoquée le 20 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Franck VILLEMMAIN, Vanessa GUINCHARD, David CHATELAIN, Charles MONNET, Thomas TOURNIER, Véronique BARTHOULOT, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMECH, Ludovic LAMBERT, Emilie OUDOT, David PRETRE Représentés: Excuses: Absents: Sylvain LAURENT Secrétaire de séance: Myriam CAILLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Myriam CAILLE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 27 février 2024. Aucune remarque n'est formulée. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents le compte-rendu de la séance du 27 février 2024.

Objet: APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 : principal, forêt, spic commerce et lotissement Aux Echanges - DE_2024_026

Après présentation et sous la présidence de la 1ère adjointe Vanessa Guinchard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les Comptes Administratifs 2023 (communal et budgets annexes), lesquels peuvent se résumer ainsi :

◇ Communal 18000

BUDGET COMMUNAL BUDGET 18000			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice DEPENSES 2023	587 345,08 €	Opérations de l'exercice DEPENSES 2023	241 027,96 €
Opérations de l'exercice RECETTES 2023	770 036,47 €	Opérations de l'exercice RECETTES 2023	281 906,21 €
EXCEDENT 2023	182 691.39 €	EXCEDENT 2023	40 878,25 €
RESULTATS ANTERIEURS	193 219.92 €	RESULTATS ANTERIEURS	-93 574,53 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2023	375 911.31 €	RESULTAT DE CLÔTURE 2023	- 52 696.28 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023			323 215.03 €

Nombre de vote(s) pour : 12

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

◇ Forêt 18002

BUDGET FORET 18002			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice DEPENSES 2023	123 625.34 €	Opérations de l'exercice DEPENSES 2023	0.00 €
Opérations de l'exercice RECETTES 2023	67 863.64 €	Opérations de l'exercice RECETTES 2023	0.00 €
DEFICIT 2023	- 55 761.70 €	EXCEDENT 2023	0.00 €
RESULTATS ANTERIEURS	93 786.34 €	RESULTATS ANTERIEURS	21.20 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2023	38 024.64 €	RESULTAT DE CLÔTURE 2023	21.20 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023			38 045.84 €

Nombre de vote(s) pour : 12

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

◇ Commerce 18050 BUDGET SPIC

BUDGET SPIC LE PTIT MAG 18050			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice DEPENSES 2023	332 541.11 €	Opérations de l'exercice DEPENSES 2023	27 346.87 €
Opérations de l'exercice RECETTES 2023	311 287.67 €	Opérations de l'exercice RECETTES 2023	32 811.92 €
DEFICIT 2023	- 21 253.44 €	EXCEDENT 2023	5 465.05 €
RESULTATS ANTERIEURS	- 8 456.61 €	RESULTATS ANTERIEURS	- 1 776.16 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2023	- 29 710.05 €	RESULTAT DE CLÔTURE 2023	3 688.89 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023			-26 021.16 €

Nombre de vote(s) pour : 12

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

◇ Lotissement « Aux Echanges » 18034

BUDGET LOTISSEMENT AUX ECHANGES 18034			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice DEPENSES 2023	178 671.14 €	Opérations de l'exercice DEPENSES 2023	220 700.19 €
Opérations de l'exercice RECETTES 2023	413 094.90 €	Opérations de l'exercice RECETTES 2023	74 522.65 €
EXCEDENT 2023	234 423.76 €	DEFICIT 2023	- 146 177.54 €
RESULTATS ANTERIEURS	48 543.33 €	RESULTATS ANTERIEURS	219 562.74 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2023	282 967.09 €	RESULTAT DE CLÔTURE 2023	73 385.20 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023			356 352.29 €

Nombre de vote(s) pour : 12

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

Objet: AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 / BUDGET COMMUNAL 18000 - DE 2024 027

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 / BUDGET COMMUNAL 18000

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2023, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

◇ BUDGET COMMUNAL 18000

Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice : 182 691.39 €
 Excédent reporté commune : 193 219.92 €
 Excédent final : 375 911.31 €

Section d'investissement

Excédent de l'exercice : 40 878.25 €
 Déficit reporté : 93 574.53 €
 Déficit final : - 52 696.28 €

Besoin de financement

Solde des restes à réaliser - 26 291.68 €
 Besoin de financement (1068) - 78 987.96 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante

BUDGET COM	FR 002	296 923.35 €
	ID 001	52 696.28 €
	IR 1068	78 987.96€

REPORTS DES RÉSULTATS 2023 / BUDGET FORET 18002

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2023, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

- BUDGET FORET 18002

Section de fonctionnement

Déficit de l'exercice : - 55 761.70 €
Excédent reporté commune : 93786.34 €
Excédent final : 38 024.64 €

Section d'investissement

Excédent de l'exercice : 0.00 €
Excédent reporté : 21.20 €
Excédent final : 21.20 €

Besoin de financement

Solde des restes à réaliser
Besoin de financement (1068)

Au vu des Comptes Administratifs 2023, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter les résultats aux budgets 2023 comme suit :

BUDGET FORET	FR 002	38 024.64 €
	IR 001	21.20 €

REPORT DES RÉSULTATS 2023 / BUDGET SPIC COMMERCE 18050

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2023, il y aurait lieu de reporter les résultats

- BUDGET SPIC COMMERCE

Section de fonctionnement

Déficit de l'exercice : 21 253.44 €
Déficit reporté commune : - 8 456.61 €
Déficit final : - 29 710.05 €

Section d'investissement

Excédent de l'exercice : 5 465.05 €
Déficit reporté : - 1 776.16 €
Excédent final : 3 688.89 €

Besoin de financement

Solde des restes à réaliser
Besoin de financement (1068)

Au vu des Comptes Administratifs 2023, le Conseil Municipal décide de reporter, à l'unanimité, les résultats aux budgets 2023 comme suit :

BUDGET COMMERCE :	FD 002	29 710.05 €
	IR 001	3 688.89 €

Objet: VOTE DES 3 TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX - DE_2024_029

Monsieur/Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 17.97 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.18 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Objet: VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 : principal, forêt, spic commerce, et lotissement Aux Echanges - DE_2024_033

Monsieur le Maire, présentes les budgets 2024 :

◇ **Communal 18000**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	954 852.88 €	DEPENSES	1 024 240.50 €
RECETTES	954 852.88 €	RECETTES	1 024 240.50 €

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune

des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le Conseil,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter** le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget communal 18000
- **de donner** au Maire , en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **d'autoriser** le Maire , à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **d'autoriser** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Nombre de vote(s) pour : 13

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

◇ **Forêt 18002**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	70 903.80€	DEPENSES	30 000.00 €
RECETTES	169 324 64 €	RECETTES	30 000.00 €

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le Conseil,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter** le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget forêt 18002,
- **de donner** au Maire , en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **d'autoriser** le Maire , à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **d'autoriser** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Nombre de vote(s) pour : 13

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

◇ **Lotissement « Aux Echanges » 18034**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	416 366.98 €	DEPENSES	286 210.40 €
RECETTES	634 734.07 €	RECETTES	420 552.18 €

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de

déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le Conseil,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter** le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget lotissement "Aux Echanges" 18034
- **de donner** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **d'autoriser** le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **d'autoriser** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Nombre de vote(s) pour : 13

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

◇ **Commerce 18050 Nomenclature M4**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	377 309.02 €	DEPENSES	12 534.33 €
RECETTES	377 309.02 €	RECETTES	27 615.86 €

Le Conseil,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter** le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget Commerce 18050
- **d'autoriser** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Objet: VALIDATION DE DEVIS - DE_2024_031

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments, informe le Conseil municipal, dans un souci d'économie d'énergie, il y a un intérêt à modifier les installations lumineuses de l'église et installer deux réglettes LED 54 W. Après étude, la commission propose de retenir le devis de l'entreprise DEVELEC du Russey (25210) pour un montant de 3 113,75 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments, informe le Conseil municipal, dans un souci d'économie d'énergie, il y a un intérêt à modifier les installations lumineuses à l'intérieur de la salle des Tilleuls et installer des luminaires LED. Après étude, la commission propose de retenir le devis de l'entreprise DEVELEC du Russey (25210) pour un montant de 4 930,97 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Objet: VALIDATION DE L'APS MODIFIE CONCERNANT "LA MISE AUX NORMES ET RENOVATION ENERGETIQUE D'UN BATIMENT COMMUNAL" - DE_2024_032

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments communaux présente la quatrième mouture de l'avant-projet sommaire réalisé par le Maître d'œuvre SAS BÂTIR.

Après échanges, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'avant-projet sommaire présenté et demande au Maître d'œuvre de poursuivre le dossier dans le but d'obtenir le projet définitif.

Objet: ANNULATION DE RESERVATION DE TERRAIN AU LOTISSEMENT « AUX ECHANGES » - DE_2024_034

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les personnes qui avaient réservé le lot n° 4, composé des parcelles AB 492 et AB 497, d'une superficie totale de 849 m² ont fait savoir, par courrier, qu'ils souhaitent annuler leur réservation.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide cette information, un courrier sera envoyé aux intéressés.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les personnes qui avaient réservé le lot n° 16, à savoir la parcelle cadastrée AB 511, d'une superficie de 778 M2, ont fait savoir, par courrier, qu'ils souhaitent annuler leur réservation.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide cette information, un courrier sera envoyé aux intéressés.

Objet: SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI - DE_2024_035

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que la délibération doit préciser :

- les grades correspondants aux emplois créés.

- le motif invoqué, la nature des fonctions le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8,

Considérant la nécessité de modifier le tableau de emplois dans le cadre de la réorganisation des services.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- la création :

- ◇ **d'un emploi d'adjoint administratif** permanent à temps non complet à raison de 20/35^{ème}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2024

Filière : administrative

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 2

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel compte tenu que la commune compte moins de 1000 habitants

Les candidats devront justifier d'un niveau d'études et de diplômes et, ou d'expérience professionnelle correspondant aux fonctions exercées.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire d'adjoint administratif compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- la suppression :

- ◇ **d'un emploi d'adjoint administratif** permanent à temps non complet à raison de 15/35^{ème}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2024 :

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 2

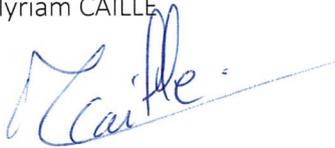
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Frambouhans, le 30/04/2024

La secrétaire de Séance

Myriam CAILLE



Affiché le 01.05.2024

Pour extrait conforme

Le Maire Franck VILLEMAIN

